

L'appel au dialogue de paix occulte la destruction de la communauté palestinienne

La communauté palestinienne connaît une situation désastreuse. Les autorités israéliennes, par de multiples stratagèmes, opèrent une destruction systématique de la société palestinienne, dont la population, confinée derrière les checkpoints et autres barrières de sécurité, doit subir nombres de discriminations, intimidations et violences quotidiennes. Les pratiques illégales, exercées par l'État d'Israël, ne semblent pourtant pas être un obstacle au processus de paix aux yeux de la communauté internationale qui continue à promouvoir le dialogue et se rend ainsi complice de la destruction de la communauté palestinienne.

JACQUES BUDE

Il y a des morts qui sommeillent dans des chambres que vous bâtirez. Des morts qui visitent leur passé dans les lieux que vous démolissez. Des morts qui passent sur les ponts que vous construisez.

Mahmoud Darwich, *Discours de l'homme rouge*.

À de rares exceptions près, les initiatives venant des États-Unis et de l'Union européenne en vue d'assurer la paix entre Israéliens et Palestiniens, considèrent que le dialogue est le seul moyen d'atteindre cet objectif. Ces appels ont pratiquement toujours pour prémisses que l'existence de l'État d'Israël est menacée et qu'« Israël a le droit de se défendre ». Par contre, ils ne mentionnent pratiquement jamais que depuis plus d'un demi-siècle, la communauté palestinienne est systématiquement sapée par l'État d'Israël et on ne trouve nulle part que « Les Palestiniens ont le droit de se défendre ».

Or, l'existence de l'État d'Israël n'est pas en danger et n'a sans doute jamais été sérieusement menacée¹ alors que l'existence même d'une communauté palestinienne en Israël-Palestine est non seulement menacée, mais sa désintégration sociale délibérée et systématique par l'État d'Israël — ce que le sociologue israélien Baruch

¹ « Contrairement à la légende dépeignant un frêle État juif à peine né et déjà confronté aux redoutables armées d'un puissant monde arabe, les "nouveaux historiens" confirment la supériorité croissante des forces israéliennes (en effectifs, armement, entraînement, motivation...) à la seule exception de la courte période qui va du 15 mai au 11 juin 1948 » (Vidal 2003). Lorsqu'elles déclenchent la guerre des Six Jours de juin 1967 qui a été gagnée en une matinée, les autorités israéliennes étaient parfaitement au courant de leur large supériorité militaire. L'enjeu de la guerre du Kippour d'octobre 1973 était d'amener Israël à négocier l'évacuation du Sinaï et du Golan et nullement de menacer son existence. À cette occasion, les troupes égyptiennes et syriennes ont effectivement réussi à percer les lignes israéliennes et il a fallu une semaine aux généraux israéliens pour redresser la situation. Ce qui a été d'autant plus facile que le président A. Al Sadate avait arrêté l'offensive de ses troupes. On notera que ni la population ni les territoires palestiniens n'ont été impliqués dans ce conflit (Gresh et Vidal 2003).

Kimmerling appelle « politicide² » — a probablement atteint un point de non-retour du moins dans les territoires occupés en 1967. Seul un sursaut, malheureusement plus qu'improbable, de la communauté internationale pourrait peut-être encore la sauver.

Dans le cadre de sa création en 1948, l'État d'Israël s'est emparé de 78 % de la Palestine mandataire. Quelque cinq-cent-trente villages, de nombreux quartiers urbains et des villes, ont été détruits ou vidés, totalement ou en majeure partie, de leurs habitants palestiniens³. Par le recours à la violence, les plus hautes autorités de la communauté juive de Palestine — d'abord de l'Agence juive et ensuite de l'État d'Israël — ont délibérément expulsé du territoire conquis huit-cent-mille hommes, femmes et enfants sur les neuf-cent-cinquante-mille Palestiniens qui y vivaient. En outre, environ quarante-mille de ceux qui n'ont pas été expulsés ont été chassés de leur maison, village ou ville pour être regroupés dans des zones restreintes. Ces

« déplacés de l'intérieur » ont été empêchés de rentrer chez eux, bien qu'ils soient devenus citoyens israéliens. Les deux tiers des maisons confisquées ont été détruites. Le reste a été attribué à des immigrants juifs. À l'intérieur des frontières du nouvel État, la propriété de la communauté juive est passée d'environ 11 % en 1947 à plus de 92 % en 1949. La politique du nouvel État d'Israël était de s'appropriier, afin de l'attribuer à des Juifs, la plus grande partie possible du territoire — particulièrement les terres cultivables et les ports — en y laissant le moins possible de Palestiniens.

Depuis lors, seuls des Juifs — d'où qu'ils viennent et où qu'ils vivent — peuvent acquérir les biens confisqués lors de la création de l'État d'Israël, alors que les Palestiniens — où qu'ils soient nés et où qu'ils vivent — ne le peuvent pas. Même les Palestiniens de nationalité israélienne ne peuvent acheter ces biens alors que n'importe quel Juif du monde le peut⁴. À l'intérieur des frontières reconnues de l'État d'Israël, il est interdit aux Arabes israéliens de vivre sur les quelque 96 % du pays réservés aux Juifs (Halper). Le système politique israélien légalise, sur une base communautaire, des dénis de justice tels que chasser des Arabes de chez eux afin d'y installer des Juifs⁵.

2 Il s'agit de la politique mise en œuvre par le général A. Sharon, Premier ministre, au début 2002 — opération Remparts — et qui est toujours en cours. « Stratégie politico-militaire, diplomatique et psychologique ayant pour but la dissolution du peuple palestinien comme entité économique, sociale et politique légitime et indépendante. Cela peut inclure — mais pas nécessairement — leur nettoyage ethnique progressif, partiel ou complet, du territoire connu sous le nom de terre d'Israël ou de Palestine historique. » Kimmerling B. (2004).

3 Badil, *Survey of Palestinian Refugees and Internally Displaced Persons*, 2008-2009. Le cas de Lydda (aujourd'hui, Lod où se trouve l'aéroport international Ben Gourion), à l'époque ville de quelque vingt-mille habitants située à l'intérieur de l'État attribué aux Arabes par l'ONU en 1947, est exemplaire à plus d'un titre. La ville qui ne disposait que de quelques vieux fusils était pratiquement sans défense. Après avoir subi un bombardement, elle est attaquée, le 13 juillet 1948, par des forces de l'armée régulière commandées par le colonel Yitzhak Rabin, futur général, chef d'état-major, ministre de la Défense, Premier ministre et prix Nobel de la Paix. La résistance ne dure que quelques heures. Le jour même, quatre-cent-cinquante-six personnes — hommes, femmes et enfants — sont massacrées dont cent-septante-six à l'intérieur d'une mosquée. Le lendemain, quelque cinquante-mille Palestiniens terrorisés, dont plus de la moitié étaient des réfugiés qui avaient fui les villages environnants, sont expulsés sur ordre direct de Ben Gourion. Seules quelques centaines de personnes ont été autorisées à rester (Pappe 2008).

4 « La loi sur les biens des absents (également connue comme la loi sur les propriétés abandonnées) a été promulguée en 1950. [...] La loi stipule que les biens d'un absent seront transférés sous la juridiction de l'administrateur des biens des absents, sans possibilité de faire appel ou de compensation » (Rappaport 20 janvier 2005). Cette loi s'applique également aux « déplacés de l'intérieur » qui ont été dépouillés de leurs biens. Ce sont les fameux citoyens arabes israéliens « absents présents ». Par la Loi fondamentale 1960 : Terres d'Israël (1960 Basic Law: Israel Lands), toutes ces terres deviennent propriété inaliénable du peuple juif et ne peuvent être vendues qu'à des Juifs et donc pas aux Palestiniens.

5 Un exemple récent parmi beaucoup d'autres : « Le soir du 29 juillet 2010, à leur retour d'une cérémonie de mariage, neuf familles, habitant le quartier musulman de la Vieille Ville de Jérusalem, se sont retrouvées expulsées de leurs maisons par des colons et empêchées d'y rentrer par la police. Les Palestiniens n'ont évidemment aucun recours légal contre la confiscation, en 1948 et après, de leurs propriétés, villages entiers, villes et quartiers urbains, fermes, usines ou immeubles commerciaux » (Halper).

Les Arabes d'Israël sont des citoyens de seconde zone. Ils subissent de très graves discriminations, notamment mais pas uniquement en ce qui concerne les droits de propriété. Ils vivent dans des lieux où les infrastructures administratives et sociales sont sévèrement sous financées. Ils jouissent néanmoins de la liberté de déplacement et d'importants droits civils et politiques.

En 1967, l'armée israélienne occupe les 22 % restant de la Palestine mandataire. En 2009, à la suite de plus de quarante ans de « faits accomplis » illégaux au regard du droit international, les Israéliens avaient confisqué à leur usage exclusif 70 % de la Cisjordanie, dont une grande partie des terres cultivables : colonies entourées de terres agricoles et d'une zone de sécurité ; réseaux de routes et de distribution d'électricité et d'eau réservés aux Israéliens ; centaines de kilomètres de larges structures de confinement — notamment le Mur — ; zones militaires ; parcs industriels ; Et la colonisation se poursuit, voire s'accélère.

Tout cela s'inscrit dans le projet de morceler le territoire en une douzaine de réserves non contiguës et, à l'extérieur de ces réserves, de confiner la population dans de petites enclaves, isolées les unes des autres par un maillage très dense de routes interdites aux Palestiniens et par plus de sept-cents obstacles à leurs déplacements : check-points, barrières et barrages permanents, grilles surveillées, tranchées, murs et monticules de terre⁶... Les réserves et les petites enclaves sont systématiquement dépouillées de leurs moyens d'existence notamment de leurs terres. À cela s'ajoute et s'accélère une colonisation à l'intérieur des réserves et des enclaves, comme à Jérusalem-Est et à Hébron.

Depuis 1967, tout est systématiquement mis en œuvre pour rendre la vie des

Palestiniens de moins en moins supportable : entraves à la circulation des personnes et des biens ; infrastructures plus que négligées ; économie asphyxiée ; vie communautaire paralysée — plus de vingt-quatre-mille-cinq-cents maisons (sa maison, c'est infiniment plus que des murs et un toit) démolies⁷. Entre la fin septembre 2000 (début de la deuxième Intifada) et la fin juillet 2010, six-mille-cinq-cent-soixante-cinq Palestiniens dont mille-deux-cent-septante-quatre enfants, trois-cent-soixante-neuf femmes, trente-deux membres du corps médical et onze journalistes, ont été tués (mille-quatre-cent-quatre-vingt-deux d'entre eux ont été tués au cours d'affrontements armés avec les forces d'occupation, les autres cinq-mille-quatre-vingt-trois étaient des civils). Durant la même période, trente-mille-six-cent-vingt-huit Palestiniens ont été blessés⁸. Beaucoup d'entre eux ont été délibérément estropiés par des tireurs d'élite⁹.

La spoliation de terres, l'asphyxie de l'économie et la paralysie de la société, ininterrompues depuis 1967, ont porté leurs fruits.

Cinq-cent-mille Israéliens juifs se sont illégalement installés dans les territoires occupés. Cent-trente-mille d'entre eux se répartissent dans cent-vingt-et-une colonies et une centaine avant-postes qui se réservent 42 % de la Cisjordanie¹⁰. Ces implan-

7 Selon les estimations de l'ICAHN (Israeli Committee Against House Demolitions) — mise à jour du 28 juillet 2010 —, au moins plus de vingt-quatre-mille maisons ont été détruites depuis 1967 en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza, <www.icahd.org>.

8 Selon les statistiques (octobre 2010) du PCHR (Palestinian Center for Human Rights) <www.pchrgaza.org>.

9 Environ un an avant le déclenchement de la deuxième Intifada à la fin septembre 2000, à l'initiative et sous le contrôle direct du Premier ministre et ministre de la Défense de l'époque E. Barak, « l'armée a formé quatre bataillons spécialement destinés à faire face à l'agitation en Cisjordanie. [...] Dans ces unités spéciales, on apprend à viser et à tirer de façon calculée : mutiler, mais sans trop augmenter le chiffre des morts (dont, d'après l'armée, les Palestiniens ont besoin pour gagner l'appui international). [De là] les balles qui frappent si souvent et de façon si précise aux yeux, à la tête ou aux genoux » (Reinhart 2002).

10 « By Hook and by Crook : Israel's Settlement Policy in the West Bank », Rapport B'tselem (The Israeli Information

6 Palestine Monitor factsheet, Checkpoints (<www.palestine-monitor.org>).

tations fortifiées, systématiquement situées au sommet et à flanc des collines, sont des pièces maîtresses du dispositif de confinement de la population palestinienne dans des enclaves strictement contrôlées.

Par ailleurs en 1967, au cours de la guerre des Six Jours, entre quatre-cents et quatre-cent-quarante-mille Palestiniens, soit un tiers des habitants de Cisjordanie et de Gaza, ont été expulsés, en quasi-totalité vers la Jordanie. Depuis lors, quelque cent-trente-mille Palestiniens ont été déplacés à l'intérieur des territoires occupés et des centaines de milliers d'autres ont été amenés à s'exiler. En 2009, du fait du Mur qui se contorsionne au gré de la confiscation d'un maximum de terres et d'eau, près de cinq-cent-mille Palestiniens vivaient dans des zones coupées du reste de la Cisjordanie¹¹ dont un peu plus de la moitié dans des zones — dites « coutures » et déclarées zones militaires fermées — enclavées entre le Mur et Israël. Tous risquent le déplacement forcé: « Ils vont être coupés de leurs moyens d'existence et emprisonnés dans des enclaves isolées. N'ayant plus de quoi vivre, ils seront forcés de quitter ces enclaves et de chercher du travail dans les faubourgs des villes de Cisjordanie. Ainsi, les zones limitrophes d'Israël se trouveront-elles “nettoyées” de leurs Palestiniens » (Reinhart, 2006).

Cette politique de destruction de la société palestinienne et de confinement de la population dans des enclaves coupées de leurs moyens d'existence, atteint son paroxysme dans la minuscule bande de Gaza où sont enfermés un million cinq-cent-mille « terroristes » hommes, femmes et enfants¹². Ce territoire est hermétiquement ceinturé, du côté mer, par la marine de guerre is-

raélienne et, du côté terre, par une clôture infranchissable hérissée de lames de rasoir et longée, sur les terres palestiniennes, par une bande d'une largeur de cinq-cents mètres à deux kilomètres qui comprend et rend inaccessibles 29 % des terres cultivables¹³ et où toute végétation et tout édifice sont rasés afin d'offrir une vue dégagée aux tireurs israéliens.

Cette population, soumise depuis des années à un blocus draconien, a récemment subi, après en avoir subi bien d'autres, une agression militaire d'une brutalité exceptionnelle. Les infrastructures publiques ont été particulièrement visées: immeubles administratifs, hôpitaux, écoles, routes, réserves alimentaires et même les casernes de pompiers. Plus de dix-mille logements ont été complètement détruits ou lourdement endommagés. Selon un rapport du Comité international de la Croix-Rouge, mille-trois-cent-quatre-vingt Palestiniens ont été tués et cinq-mille trois-cent-quatre-vingt, blessés. Selon le droit international, ce blocus et cette agression militaire constituent des crimes contre l'humanité¹⁴.

Jeff Halper montre comment l'occupation désintègre la communauté palestinienne des territoires occupés et tend à la réduire à l'impuissance. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, « rien n'empêche Israël de terroriser la population palestinienne. Que ce soit par sa propre armée ou par la milice auxiliaire, financée par les États-Unis et opérée par l'Autorité palestinienne afin de pacifier sa propre population. Que ce soit par les colons qui tirent sur les Palestiniens, les brutalisent et brûlent leurs récoltes sans

Center for Human Rights in the Occupied Territories), juillet 2010, <www.btsalem.org>.

11 Il s'agit des habitants de localités enclavées dans des zones confisquées, notamment la vallée du Jourdain.

12 À l'instar de tant d'autres puissances occupantes, l'État d'Israël déshumanise ceux qu'il opprime en les qualifiant de « terroristes ».

13 Farming without Land, Fishing without Water: Gaza agriculture struggle for survival, Rapport de l'ONU, mai 2010, <www.ochaopt.org>.

14 Richard Falk, professeur émérite de droit international à l'université de Princeton et rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits humains dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, considère que l'attaque militaire « non défensive » de décembre 2008 visant à « punir » Gaza ainsi que le blocus imposé à ce territoire, constituent des crimes contre l'humanité.

crainte d'être poursuivis ou par des agents secrets, aidés par des milliers de Palestiniens forcés à devenir des collaborateurs souvent pour que leurs enfants puissent avoir accès à des soins médicaux ou avoir un toit sur leur tête. Que ce soit par des expulsions ou par la myriade de contraintes administratives d'un système, invisible, mais kafkaïen, de contrôle total et d'intimidation » (Halper, 2010). À Gaza, depuis le redéploiement en 2005 de l'infrastructure et des forces d'occupation en périphérie, le contrôle et l'intimidation s'exercent de l'extérieur par un blocus impitoyable et un harcèlement militaire avant, pendant et après l'opération Plomb durci¹⁵.

Que se passerait-il si les Palestiniens, notamment ceux de Gaza, avaient la possibilité de fuir ?

Amira Hass caractérise on ne peut mieux à quoi la communauté palestinienne des territoires occupés est désormais réduite : « Si les indigènes le désirent, ils peuvent continuer à vivre dans les réserves ; s'ils ne le veulent pas, qu'ils s'en aillent. »

Le nombre, l'expansion, la structure et les lieux d'implantation des colonies — notamment autour de Jérusalem-Est et de Bethléem — ainsi que l'importance et la nature des infrastructures réservées aux colons et aux forces d'occupation, montrent à l'évidence que l'intention des autorités israéliennes n'est pas d'évacuer les territoires occupés en violation au droit international mais, tout comme lors de la création de l'État d'Israël, d'en accaparer la plus grande partie possible. Les autorités israéliennes cherchent manifestement à déstructurer la

communauté palestinienne au point qu'un État palestinien indépendant soit impossible. Témoins, entre autres : la destruction des infrastructures nécessaires à un État, la déportation¹⁶, l'emprisonnement et l'assassinat de personnalités dirigeantes ; les milliers de prisonniers¹⁷ ; les entraves à l'accès à l'enseignement supérieur sur place et à l'étranger ; la répression des étudiants...

Par un de ses aspects essentiels — accaparer le maximum de terres en y laissant le moins de Palestiniens possible —, la politique israélienne n'a pas changé depuis 1948. Elle s'est simplement adaptée : « Dans une région suivie avec autant d'attention qu'Israël-Palestine, écrit Tanya Reinhart, le nettoyage ethnique ne peut pas prendre la forme de massacres de masse ni de grands transferts de population. C'est un processus lent, quotidien, qui vise à briser la société et à conduire le plus de gens possible à disparaître ou à s'enfuir. » D'autres composantes de cette politique, telles l'enfermement des Palestiniens dans des enclaves délibérément paupérisées et la désarticulation de leur communauté, sont beaucoup plus sévères dans les territoires occupés qu'en Israël.

Au début de la guerre de 1948, les Palestiniens étaient propriétaires d'environ 93 % du territoire de la Palestine mandataire. Aujourd'hui, alors qu'ils constituent au moins 48 % de la population qui vit sur ce territoire¹⁸, ils ne sont propriétaires que

15 Entre le 20 janvier 2009 (fin de Plomb durci) et le 30 septembre 2010, soit quelque six-cents jours, il y a eu quatre-cent-vingt attaques israéliennes dans la zone tampon qui encerclent la bande de Gaza. Outre les destructions du peu qui reste à détruire, ces attaques ont fait quatre-vingt-quatre morts et cent-quatre-vingt-trois blessés. Voir PCHR Fact Sheet de décembre 2009 et d'octobre 2010, <www.pchrgaza.org>. Et les attaques israéliennes ne se limitent pas à la zone tampon.

16 Depuis 1968, quelque deux-mille Palestiniens ont été déportés parmi lesquels des résistants, des activistes politiques, des directeurs d'école et des inspecteurs de l'enseignement qui protestaient contre la censure des manuels scolaires, des enseignants et des étudiants qui avaient organisé un boycott, des avocats qui avaient organisé une grève.

17 Fin juillet 2009, il y avait sept-mille quatre-cent-trente détenus palestiniens — y compris trois-cent-trente-trois mineurs — dans les prisons israéliennes. On comptait, en outre, trois-cent-quatre-vingt-sept détentions administratives sans jugement. On estime qu'au moins 40 % des hommes sont passés par les prisons israéliennes. C'est dire que très peu de familles palestiniennes n'ont pas été touchées par l'arrestation d'un de leur membre.

18 Selon le Bureau central israélien de statistiques, il y a aujourd'hui 5 770 900 Juifs et 1 559 100 Arabes en Israël. Selon le recensement de la population 2007 de l'UNRWA, il y

d'environ 11 %¹⁹ et d'un pourcentage bien inférieur encore des terres cultivables. Au début de la guerre de 1948, la quasi-totalité des Palestiniens vivaient sur le territoire de la Palestine mandataire. Fin 2008, on estimait à 10 600 000 le nombre de Palestiniens dans le monde. Au moins 7 100 000 d'entre eux — soit les deux tiers — étaient des personnes déplacées. 6 600 000 — soit 62 % — s'étaient réfugiés à l'étranger et 427 000 étaient des déplacés de l'intérieur. Aujourd'hui, dans leur propre pays, une grande majorité des Palestiniens vivent dans des enclaves surpeuplées, strictement contrôlées et largement dépouillées de leurs ressources. Il n'est donc nullement exagéré de parler d'une désintégration probablement irréversible de la communauté palestinienne en Israël-Palestine et cela d'autant moins que les confiscations et le harcèlement systématiques sont toujours en cours.

La succession de « conférences de paix » entre Israéliens et Palestiniens — Madrid (1991), Oslo I (1993-1994), Oslo II (1995), Wye River (1998), Charm El-Cheikh (1999), Camp David (2000), Taba (2001), Charm El-Cheikh (2005), Jérusalem (2006), Annapolis (2007) — n'a ni interrompu, ni même ralenti l'appropriation de terres et la destruction de la société palestinienne dans les territoires occupés en 1967. Ces « dialogues de paix » qui n'ont

pas contribué à la paix, n'ont pas empêché, bien au contraire, l'État d'Israël d'imposer sa paix, de poursuivre en paix les confiscations, la colonisation et le nettoyage ethnique dans les territoires confisqués, ni de digérer en paix le fruit de ses extorsions.

Intentionnellement ou non, ces « dialogues de paix » ont été des promesses creuses qui ont instillé un espoir anesthésiant aux Palestiniens, et un moyen d'amener les Israéliens à soutenir la colonisation, moyen dont la meilleure illustration est le mensonge de l'« offre généreuse » mis au point et utilisé de main de maître par E. Barak. Je paraphrase l'essentiel: « Nous avons pratiquement tout offert aux Palestiniens. Mais, quoi qu'on leur offre, ils veulent toujours davantage, en fait, rien de moins que nous jeter à la mer. L'absence d'un partenaire de paix malgré nos offres généreuses, nous oblige à établir une zone de sécurité efficace. » L'effet de légitimation de l'occupation sur l'opinion israélienne et internationale de ce mensonge d'offres généreuses israéliennes qui en fait n'ont jamais existé et qui auraient été confrontées à un refus systématique de la part des Palestiniens, a été stupéfiant²⁰. Force est de constater que lorsqu'il s'agit d'Israël la crédulité est incommensurable.

La conférence de paix qui s'est récemment ouverte à Washington, entre l'État d'Israël dont E. Barak dirige la délégation, et l'Autorité palestinienne totalement dépendante des États-Unis, de l'Union européenne et de la bonne volonté douanière d'Israël, ne devrait même plus s'inscrire dans la perspective d'une paix en échange de l'évacuation des territoires occupés en 1967, mais — à l'instar de la politique déjà officiellement prônée par Yitzhak Shamir

avait 3 767 126 Palestiniens dans les territoires occupés. Ce qui donne 52 % de Juifs et 48 % d'Arabes sur le territoire de l'ancienne Palestine mandataire. Le pourcentage de Juifs est probablement surestimé et celui des Arabes, sous-estimé. Apparemment, les statistiques israéliennes prennent en compte tous les Juifs de nationalité israélienne, y compris de double nationalité. Or, un grand nombre d'entre eux — sans doute des centaines de milliers — ne résident pas en Israël. D'autre part, étant donné que le recensement de l'Unrwa date de 2007, la croissance des trois dernières années — environ 3 % par an — de la population palestinienne des territoires occupés, n'est pas prise en compte.

¹⁹ En 1947, les membres de la communauté juive étaient propriétaires d'environ 7 % du territoire de la Palestine mandataire. Entre 1947 et 2009, les autorités israéliennes ont confisqué 82 % de ce territoire. Ainsi, sur 89 % du territoire de la Palestine mandataire seuls des Juifs peuvent devenir propriétaires.

²⁰ « Depuis 1993, les sondages avaient constamment montré une majorité autour de 60 % en faveur de "la terre pour la paix". Après Camp David et les "négociations" qui ont suivi, le soutien aux concessions pour la paix est tombé dans les sondages à 30 % » (Reinhart, 2002).

en 1991²¹ et qui, en fait, a été pratiquée par tous les gouvernements israéliens²² — dans la perspective de la paix en échange de la paix, c'est à dire, de la capitulation. Je caricature à peine : « Laissez-nous confisquer vos terres en paix et vous aurez la paix. Soumettez-vous à notre domination — ce qui est pris ou sera pris, restera pris — et nous vous accorderons la paix dans ce que nous voudrions bien vous laisser : des réserves administrées et policées par une autorité indigène à notre botte et où votre survie dépendra de la charité internationale. »

La comédie des « offres généreuses » ne sera sans doute plus nécessaire. Du fait de son manque d'autonomie et des privilèges qu'elle voudra préserver, l'Autorité palestinienne va probablement entériner la capitulation, « la paix contre la paix ». Dans ce cas, la colonisation de peuplement se poursuivra et Israël, à l'image des États-Unis, sera un État moderne avec ses réserves d'Indiens.

Hors du cadre d'institutions qui imposent le respect du droit international, s'en remettre au dialogue comme le moyen d'assurer la paix entre une brutale puissance occupante et la communauté désarticulée qui est à sa merci, c'est s'en remettre à la raison du plus fort, celle de la puissance occupante ; c'est soutenir l'occupation, occulter et donc encourager les violations du droit

international : les déplacements de population, les spoliations de terres et de maisons, les punitions collectives, les violences de l'armée et des milices des colonies de peuplement, la destruction des infrastructures éducatives, économiques, sanitaires... ; c'est collaborer à la soumission de la communauté opprimée et être complice de sa destruction ; c'est avaliser la violation des droits des membres de cette communauté : droits à se défendre, à résister à l'occupation, à la sécurité alimentaire, à l'assistance sanitaire, à l'éducation, à la propriété, à la libre circulation... S'en remettre à un tel dialogue de paix permet à l'État d'Israël de conserver sa légitimité tout en continuant à accaparer et à « nettoyer » le plus de terres palestiniennes possible.

Si ce n'était l'invocation culpabilisante de la destruction des communautés juives d'Europe, personne de bonne foi ne se préoccuperait de la sécurité d'une puissance occupante qui n'est nullement menacée. Il irait de soi de se préoccuper, non de la pacification d'une zone d'occupation militaire, mais du respect des droits des victimes d'une occupation illégale et meurtrière. L'Europe a de lourdes responsabilités dans ce conflit et donc des obligations particulières, avant tout celle de ne pas rester, une fois de plus, impassible face à la destruction d'une communauté ethnique.

Ceux qui, comme moi, ont été « formés » par la destruction des communautés juives d'Europe, doivent — sous peine de se renier et de trahir les victimes de cette destruction — dénoncer l'ignoble justification des crimes commis à l'encontre des Palestiniens et de leur communauté, par le massacre des Juifs d'Europe²³. Par devoir de mémoire, c'est la solidarité avec la com-

21 Devenu Premier ministre, Yitzhak Shamir — ancien chef du Lehi, groupe terroriste, responsable de massacres destinés à faire fuir les Palestiniens, entre autres celui de Deir Yassine en avril 1948 — déclare dans son discours d'ouverture de la conférence de paix de Madrid (1991) : « La nature du conflit n'est pas territoriale. [...] Nous prions pour que cette rencontre marque la fin de l'hostilité, de la violence, de la terreur et de la guerre ; qu'elle apporte le dialogue, la réconciliation, la coexistence et — par-dessus tout — la paix. » Voir *Le Monde diplomatique*, cahier spécial sur le Proche-Orient, janvier 2006.

22 On pourrait éventuellement accorder le bénéfice du doute à I. Rabin. Mais entre la signature des accords d'Oslo en septembre 1993 et son assassinat en février 1995, le nombre de colons a fortement augmenté et les infrastructures de l'occupation se sont considérablement développées. Après le massacre de vingt-neuf Palestiniens dans une mosquée de Hebron en février 1994, il a refusé, contre l'avis de ses ministres, de s'en prendre aux colons. Enfin, son passé — « Cassez-leur les os » en 1987 notamment — incite à la méfiance (Vidal, 2008).

23 « La nazification de l'ennemi, quel qu'il soit, et la transformation de chaque menace sécuritaire en danger d'extermination totale ont donc caractérisé, des années quarante à nos jours, les discours des élites politiques, comme le jargon de la presse ou la conversation des gens dits "ordinaires" » (Zertal 2006).

munauté palestinienne en voie de destruction qui doit aller de soi et non — comme c'est malheureusement le cas pour de trop nombreux Juifs, mais fort heureusement pas tous — une identification au militarisme de l'État d'Israël.

Aujourd'hui, beaucoup de Juifs caractérisent les Juifs d'avant la création de l'État d'Israël et ceux qui n'embrassent pas le sionisme, par une résignation à l'impuissance dans un monde antisémite voué à les détruire. C'est, selon eux, cette impuissance qui a permis la destruction des Juifs d'Europe. La condamnation morale de cette résignation fonde leur définition d'eux-mêmes — « ne plus se laisser égorger à genoux » — et se traduit par une sacralisation de la capacité à se défendre par les armes incarnée par l'État d'Israël. De là, bien que seule une infime minorité des Juifs de la diaspora émigreront en Israël et moins encore y resteront²⁴, une identification exacerbée à cet État: aveuglement à tous ses méfaits et accusation d'antisémitisme à l'encontre de toute critique portant sur l'exercice de la puissance militaire israélienne, postulée synonyme de survie du peuple juif. À leurs yeux et en toute sincérité, la mise en question de la légitimité des violences israéliennes exprime l'immémoriale haine meurtrière des Juifs, même si elle émane de Juifs qu'ils accusent dès lors d'avoir la « haine de soi ».

Cette définition de l'identité juive et du monde non juif ne se réfère plus à l'épaisseur humaine des diverses communautés juives du monde, si riches des sédiments de siècles de rencontres — bien sûr très loin d'avoir toujours été harmonieuses — avec tant de sociétés. Elle se fonde, pour l'essentiel, sur la capacité et le droit d'avoir re-

24 Le nombre de Juifs vivant à l'extérieur d'Israël est estimé à un peu moins de 8 000 000. Voir *Courrier international*, 17 juin 2010. Selon le Bureau central de statistique israélien, il y a eu 14 572 nouveaux immigrants en 2009, soit un taux annuel d'émigration vers Israël (*Alia*) de moins de 0,02 %. Et tous n'y resteront pas.

cours à la violence armée — même préventivement, comme en 1948 et de nos jours — afin que « plus jamais ça ». Cette réduction au militarisme — « redressement²⁵ » de l'incapacité à avoir recours à la violence armée — est un triste témoignage de la profondeur de la dévastation que le nazisme a infligée aux communautés juives.

Il ne s'agit évidemment pas de mettre en question l'existence de l'État d'Israël, d'ailleurs reconnu dans ses frontières de 1967 par la communauté internationale, l'OLP²⁶ et, implicitement, le Hamas²⁷. Cela s'apparenterait à une incitation au crime contre l'humanité. Il s'agit d'appeler la communauté internationale à contraindre un État et ses autorités à respecter le droit international²⁸.

Tant que l'État d'Israël ne respecte pas les droits de l'homme des Palestiniens, y compris ceux de nationalité israélienne; tant que cet État et ses autorités violent gravement le droit international, notamment par le crime contre l'humanité que constitue le blocus de la population de Gaza, toute personne qui adhère aux valeurs démocratiques, particulièrement, tout responsable politique doit appeler les instances politiques nationales et internationales à remplir leurs obligations de respecter et de faire respecter le droit international, notamment d'exiger, sous peine de sanctions, la fin de l'occupation, des confiscations et du harcèlement des Palestiniens; appeler les instances judiciaires nationales et in-

25 Au sens de G. Canguilhem.

26 Implicitement en 1988, lorsque le Conseil national palestinien reconnaît les résolutions de l'ONU et explicitement, en 1996, lorsqu'il élimine de sa Charte tous les articles contestant le droit à l'existence de l'État d'Israël.

27 En 2006, le Hamas signe le document d'« Entente nationale » qui reconnaît implicitement Israël dans ses frontières de 1967.

28 Pour une revue rigoureuse des violations du droit international commises par l'État d'Israël et les autorités israéliennes, ainsi que des manquements de l'Union européenne et de ses États membres à leur obligation de réagir à ces violations, voir Conclusions de la première session internationale du tribunal Russell sur la Palestine, Barcelone, 1-3 mars 2010, <www.russelltribunalonpalestine.com>.

Bibliographie

- Falk R. (2009), « Nécessaire inculpation des responsables de l'agression contre Gaza », *Le Monde diplomatique*, mars.
- Gresh A., Vidal D. (2003), *Les cent clés du Proche-Orient*, Hachette.
- Halper J., « Ramadan kareem from the Netanyahu and Obama administrations », 17 août 2010, <www.icaht.org>.
- Kimmerling B., « Du "politicide" des Palestiniens », *Le Monde diplomatique*, juin 2004, p. 16-17.
- Pappe I. (2008), *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard.
- Rappaport M. (2005), « Les maîtres de la terre », *Haaretz Magazine*, 20 janvier.
- Reinhart T. (2002), *Détruire la Palestine ou comment terminer la guerre de 1948*, La Fabrique.
- Reinhart T. (2006), *L'héritage de Sharon*, La Fabrique.
- Vidal D. (2008), « L'expulsion des Palestiniens revisitée », *Le Monde diplomatique*, « Manières de voir. Histoires d'Israël », n° 98, avril-mai.
- Vidal D. (2008), « Yitzhak Rabin, "Faucon", puis "colombe" », *Le Monde diplomatique*, « Manières de voir », n° 98, avril-mai, p. 50.
- Zertal I. (2008), « Au nom de la Shoah », *Le Monde diplomatique*, « Manières de voir. Histoires d'Israël », n° 98, avril-mai, p. 22.

ternationales à mettre fin à l'impunité des autorités israéliennes; appeler à l'établissement d'un État palestinien indépendant et viable et au dédommagement de la communauté palestinienne. C'est seulement dans un tel cadre — qui plus que probablement ne verra jamais le jour — qu'un dialogue de paix ne servira plus à occulter la destruction de la communauté palestinienne et à assurer l'impunité à l'État et aux responsables israéliens.

On le voit, je ne suis guère optimiste. Les réserves d'Indiens en Amérique du Nord et d'Aborigènes en Australie rappellent combien une colonisation de peuplement peut être dévastatrice pour les communautés indigènes. Je crains fort qu'après des décennies de « faits accomplis » impunis, la désintégration de la communauté palestinienne en Israël-Palestine soit désormais irréversible.

De toute façon, qu'il soit ou non trop tard, j'estime que toute personne qui refuse d'être complice de cette destruction, doit soutenir ceux qui en Israël défendent les droits des Palestiniens; cesser toute collaboration avec les institutions israéliennes — publiques ou privées — qui ne s'opposent pas à l'occupation et à la colonisation; refuser de consommer des produits israéliens qu'ils proviennent ou non des territoires occupés en 1967.

Malgré tout, je ne peux m'empêcher d'espérer qu'une prise de conscience internationale, surtout israélienne, de la situation désespérée des Palestiniens rendra enfin possible — à l'instar de ce qui s'est passé pour l'apartheid en Afrique du Sud — une paix équitable entre Palestiniens et Israéliens. ■